



## Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

### 1132 - Port autonome de Strasbourg

#### **Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation du projet de la convention particulière de financement à conclure pour l'aménagement et l'équipement du terminal à conteneurs de Lauterbourg**

#### **Rapport n° CP/2016/509**

#### **Service gestionnaire :**

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

#### **Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les modalités financières d'intervention du Département à conclure pour la réalisation de l'aménagement du terminal à conteneurs de Lauterbourg sous la maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg, conformément aux engagements du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, et d'attribuer dans ce cadre, une subvention maximale du Département de 422 100 €.

#### **Préambule**

Le Contrat de Plan Etat-Région (C.P.E.R.) 2015-2020 a défini les priorités stratégiques qui guident les actions de l'ensemble des acteurs publics sur cette période. Ce contrat concentre ainsi les investissements sur un nombre restreint de projets structurants qui répondent à ces priorités. Parmi ceux-ci figure le volet mobilité multimodal qui comprend un certain nombre d'opérations dans les domaines fluvial, ferroviaire et routier.

L'article L 1111-10-IV du Code Général des Collectivités Territoriales autorise par ailleurs le Département à financer toute opération figurant dans le Contrat de Plan Etat-Région.

Plusieurs opérations fluviales sous maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg figurent dans ce contrat, induisant une participation globale du Département à hauteur de 930 000 € sur la période du contrat.

Cette participation du Département ainsi que la liste des opérations concernées ont fait l'objet d'une validation par le Conseil Départemental lors de sa séance du 24 avril 2015. Parmi ces opérations figure l'aménagement et l'équipement du terminal à conteneurs de Lauterbourg, faisant l'objet du présent rapport.

#### **Présentation générale**

Le Port autonome de Strasbourg a lancé d'importants travaux d'extension de la zone portuaire de Lauterbourg, idéalement situé à proximité de la frontière allemande et très bien desservi par les trois modes de transport.

Dans le cadre de l'ancien CPER 2007-2013, la construction d'un mur de quai de 140 m pour le futur terminal à conteneurs avait été réalisée. Le Port souhaite poursuivre ses

aménagements avec comme objectif de mettre en service pour 2018 un terminal offrant toutes les fonctionnalités intermodales.

### **Aménagement et équipement du terminal à conteneurs de Lauterbourg –**

L'opération faisant l'objet du présent rapport porte sur l'aménagement et l'équipement du terminal à conteneurs de Lauterbourg et comprend :

- La construction d'un portique fluvial à conteneurs et de sa voie de roulement sur 140 ml ;
- l'aménagement d'un faisceau ferroviaire constitué de 2 voie de 400 ml ;
- l'aménagement d'une plate-forme de stockage d'environ 4 ha ;
- la construction d'un bâtiment d'exploitation ;
- l'acquisition d'engins de manutention de parc (stackers).

### **Calendrier et financement**

Le projet de convention qui figure en pièce annexée a pour objet de proposer de préciser le cadre général des engagements financiers réciproques du Département du Bas-Rhin et du Port Autonome de Strasbourg dans le cadre de la réalisation de cette opération.

L'opération globale, soutenue par le Département, la Région Grand Est, l'Etat et l'Union Européenne est estimée d'environ 10,5 M€ selon la répartition ci-dessous :

	<b>Taux de participation</b>	<b>Montant correspondant</b>
<b>Port Autonome de Strasbourg</b>	52.42 %	5 504 800 €
<b>Etat</b>	20.26 %	2 127 000 €
<b>Union Européenne</b>	19.28 %	2 024 000 €
<b>Région Grand Est</b>	4.02 %	422 100 €
<b>Département du Bas-Rhin</b>	4.02 %	422 100 €
<b>TOTAL</b>	100 %	10 500 000 €

Le montant définitif sera calculé par application du taux de subvention au montant de la dépense réelle, plafonnée au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

L'échéancier prévisionnel d'appel de fonds est le suivant :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Montant des travaux en € HT</b>	1 100 000 €	7 000 000 €	2 500 000 €
<b>Montant de la subvention départementale</b>	44 200 €	281 400 €	100 500 €

La Commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable à cette proposition le 6 octobre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide de la participation financière du Département au financement des aménagements et des équipements du terminal à conteneurs de Lauterbourg, sous la maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg, conformément aux engagements pris dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, conclu le 26 avril 2015 ;  
- décide de la participation financière du Département du Bas-Rhin à 4,02 % du montant total des travaux et attribue à ce titre une subvention d'un montant de 422 100 euros TTC sur un montant global de 10,5 M€.  
Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure avec le Port Autonome de Strasbourg, jointe en annexe du présent rapport, et autorise le Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY